



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# GUIDE RELATIF A L'INFORMATION AERONAUTIQUE

**A destination des exploitants d'hélistations**

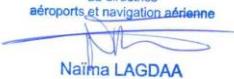
Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction technique aéroports et navigation aérienne  
Édition n° 01  
Version n° 01  
Publiée le 19/09/2023

## Gestion documentaire

### Historique des révisions

Edition et version	Date	Modifications
Ed1v1	19.09.2023	Toutes - Création

### Approbation du document

Nom	Responsabilité	Date	Visa
Maud Richard Référente Hélistations DSAC	Rédacteur	25/08/2023	
Johann Charbonnel Chef de programme conformité, méthodes et performance	Rédacteur	25/08/2023	
Antony Delclos Chef de programme Certification	Vérificateur	13/09/2023	
François Dubuisson Chef de pôle AER	Vérificateur	13/09/2023	
Yann Le Fablec Directeur adjoint ANA	Vérificateur	13/09/2023	 Le directeur adjoint aéroports et navigation aérienne Yann LE FABLEC
Naïma Lagdaa Directrice technique ANA	Approbateur	13/09/2023	 La directrice aéroports et navigation aérienne Naïma LAGDAA

Pour tout commentaire ou suggestion à propos de ce guide, veuillez contacter la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'adresse suivante : [dsac-rex-aer-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-rex-aer-bf@aviation-civile.gouv.fr)

# Sommaire

<b>Gestion documentaire</b> .....	<b>2</b>
Historique des révisions.....	2
Approbation du document.....	2
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Contexte et objet du document</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Référentiel réglementaire</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Glossaire</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Responsabilités de l'exploitant d'hélistation</b> .....	<b>5</b>
<b>5. Les acteurs de l'information aéronautique à la DGAC</b> .....	<b>5</b>
5.1. La DSNA : Direction des Services de la Navigation Aérienne .....	5
5.1.1. Le SNA : Service de la Navigation Aérienne .....	5
5.1.2. Le SIA : Service d'Information Aéronautique .....	5
5.1.3. Le BNI : Bureau NOTAM International .....	5
5.1.4. Les BRIA et le BNIA : Bureau Régional/National d'Information et d'Assistance aux vols .....	6
5.2. La DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile .....	6
<b>6. Information aéronautique permanente et temporaire</b> .....	<b>6</b>
6.1. L'information aéronautique permanente : l'AIP (Aeronautical Information Publication).....	6
6.1.1. Le « Répertoire des hélistations » : .....	6
6.1.2. Les cartes VAC (Visual Approach and landing Chart) ou cartes d'approche à vue .....	7
6.2. L'information aéronautique temporaire : NOTAM (NOTice To Air Men) et SUP AIP (Supplément AIP).....	8
6.3. L'AIC : Aeronautical Information Circulars.....	8
<b>7. Consulter l'information aéronautique permanente</b> .....	<b>9</b>
7.1. L'AIP .....	9
7.1.1. Le « Répertoire des hélistations » .....	9
7.1.2. Les cartes VAC .....	10
<b>8. Consulter l'information aéronautique temporaire</b> .....	<b>11</b>
8.1. Les NOTAM .....	11
8.2. Les SUP AIP .....	15
8.3. Les AIC .....	15
<b>9. Modifier l'information aéronautique</b> .....	<b>17</b>
9.1. Demandes de protocole et de mise à jour de l'information permanente.....	17
9.2. Demandes de NOTAM (modifications temporaires).....	18

## 1. Contexte et objet du document

Le présent guide a pour but d'apporter une aide aux exploitants d'hélistations pour leur permettre de produire l'information aéronautique concernant leur terrain et de la maintenir à jour, dans le respect des exigences réglementaires.

## 2. Référentiel réglementaire

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/373](#) de la Commission du 1<sup>er</sup> mars 2017 établissant des exigences communes relatives aux prestataires de services de gestion du trafic aérien et de services de navigation aérienne ainsi que des autres fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien, et à leur supervision;
- [Arrêté du 24 janvier 2022 relatif à l'information aéronautique](#) ;
- [Arrêté du 6 juillet 2018 relatif aux cartes aéronautiques](#) ;
- [Arrêté du 9 juin 2021 relatif aux inspections de l'aire de mouvement d'un aérodrome, à l'évaluation et à la communication de l'état de surface des pistes](#).

## 3. Glossaire

AIC	Aeronautical Information Circular ou Circulaire d'information aéronautique
AIP	Aeronautical Information Publication ou Publication d'Informations Aéronautique
BNI	Bureau Notam International
BRIA	Bureau Régional d'Information et d'Assistance aux vols
DGAC	Direction Générale de l'Aviation Civile
DSAC	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
DSNA	Direction des Services de la Navigation Aérienne
eAIP	electronic Aeronautical Information Publication
FDA	Fournisseur de Données Aéronautiques
FSIA	Fournisseur des Services d'Information Aéronautique
IA	Information Aéronautique
NOTAM	NOtice To Air Men
SIA	Service d'Information Aéronautique
SNA	Service de la Navigation Aérienne
SUP AIP	SUPplément à l'AIP
VAC	Visual Approach and landing Chart ou carte d'approche à vue

## 4. Responsabilités de l'exploitant d'hélistation

L'exploitant d'hélistation est un Fournisseur de Données Aéronautique (FDA).

Dit autrement, il recueille, vérifie, valide et transmet aux Services d'Information Aéronautique (SIA) les données aéronautiques concernant l'infrastructure et l'exploitation de sa plateforme.

Pour cela, il établit avec le Service de la Navigation Aérienne (SNA) de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) localement compétent un protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques. Un modèle de protocole type entre la DSNA et l'exploitant de l'hélistation est téléchargeable dans la rubrique « Aérodromes » de l'espace pro FDA<sup>1</sup> du SIA à l'adresse suivante :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/espaceprofda>

Ce protocole identifie clairement les modalités d'échanges entre le FDA et la DSNA.

Il fixe notamment la liste des interlocuteurs désignés et formés aussi bien du côté de l'exploitant que du côté des SNA.

*NOTA : L'arrêté du 9 juin 2021 susvisé a rendu cette formation obligatoire pour les personnes en charge de transmettre au Bureau NOTAM International (BNI) les demandes de NOTAM.*

Cette liste d'interlocuteurs désignés par l'exploitant d'hélistation doit être mise à jour en cas de changement de personnel afin de garantir la possibilité de transmettre 24 heures sur 24 une information aéronautique urgente (par exemple : hélistation fermée).

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'hélistation de s'assurer que l'information aéronautique publiée correspond effectivement à la situation réelle de sa plateforme.

## 5. Les acteurs de l'information aéronautique à la DGAC

Il est important de communiquer la bonne information à la bonne entité car les différents services de la DGAC ont des rôles différents en matière d'information aéronautique.

### 5.1. La DSNA : Direction des Services de la Navigation Aérienne

En France, la DSNA constitue l'unique fournisseur d'information aéronautique. Plusieurs services de la DSNA se répartissent les différentes tâches de cette mission.

#### 5.1.1. Le SNA : Service de la Navigation Aérienne

Le SNA est un fournisseur de services en matière d'information aéronautique. Il recueille et procède au pré-traitement des informations transmises par l'exploitant d'hélistation pour la mise à jour de l'information aéronautique permanente (carte VAC par exemple). Il initie également la mise à jour du protocole d'information aéronautique.

#### 5.1.2. Le SIA : Service d'Information Aéronautique

Le Service d'Information Aéronautique (SIA) est chargé de rendre les services d'information aéronautique nécessaires à la sécurité, à la régularité et à l'efficacité de la navigation aérienne nationale et internationale, dans les zones de responsabilité française, en métropole et outre-mer.

À ce titre, le SIA établit et diffuse toutes les informations aéronautiques de chaque plateforme française (cartes VAC, NOTAM, ...).

#### 5.1.3. Le BNI : Bureau NOTAM International

Le Bureau NOTAM International (BNI) est un fournisseur de services en matière d'information aéronautique. Il traite les informations temporaires à publier à l'attention des pilotes (NOTAM – Notice To Air Men) (voir chapitre 6.2). Le BNI est un service du SIA.

<sup>1</sup> Pour avoir accès à l'espace pro FDA, il est au préalable nécessaire de se créer un compte.

#### 5.1.4. Les BRIA et le BNIA : Bureau Régional/National d'Information et d'Assistance aux vols

Les Bureau régionaux et le bureau national d'information et d'assistance aux vols sont des fournisseurs de services en matière d'information aéronautique. Ils assurent la fourniture de l'information aéronautique nécessaire à la préparation des vols, le dépôt du plan de vol et le traitement des messages associés. Les BRIA sont des services du SNA et les BNIA des services du SIA.

La sous-section 3.1.5.2. « Liste des BRIA » dans la partie 1 Généralités de l'AIP indique les coordonnées des BRIA.

Un onglet « Assistance BRIA » est également disponible sur le site du SIA dans l'onglet « Préparation de vol ».

### 5.2. La DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile

La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) est l'autorité nationale de surveillance en matière de sécurité aéronautique et elle veille au respect des exigences réglementaires. Elle peut être amenée à valider certaines données aéronautiques comme précisé dans le protocole signé entre l'exploitant et le SNA.

## 6. Information aéronautique permanente et temporaire

Il existe deux types d'information aéronautique :

- L'information aéronautique permanente ;
- L'information aéronautique temporaire.

### 6.1. L'information aéronautique permanente : l'AIP (Aeronautical Information Publication)

Cette publication permet aux pilotes de consulter les informations aéronautiques essentielles sous formes de textes, de tableaux et de cartes. Elle est mise à jour tous les 28 jours<sup>2</sup>. Les modalités de demande de mise à jour ainsi que les calendriers associés sont précisés dans le protocole entre l'exploitant et le SNA.

Il existe 5 AIP différentes :

- AIP France pour la France Métropolitaine ;
- AIP CAR SAM NAM pour les Antilles, la Guyane et Saint-Pierre et Miquelon ;
- AIP PAC N pour la Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna ;
- AIP PAC P pour la Polynésie française ;
- AIP RUN pour la Réunion, Mayotte et les îles Eparses.

*NOTA : Pour les aérodromes et les hélistations de France métropolitaine, les cartes sont regroupées dans des atlas VAC à la rubrique « Préparation de vol ». (cf chapitre 7.1.2.)*

Pour les hélistations, l'information aéronautique permanente se matérialise par :

- Le répertoire des hélistations ;
- Les cartes VAC (cartes d'approche à vue, cf. définition au 6.1.2).

#### 6.1.1. Le « Répertoire des hélistations » :

C'est un tableau qui regroupe l'ensemble des informations de base de toutes les hélistations en France.

Il se trouve dans la partie 3 « AERODROMES » de l'[eAIP](#) France (sous-partie AD 1.3.2). Il est aussi possible de trouver la liste des hélistations dans l'atlas VAC Hélistation (cf. chapitre 7.1.2. du présent guide).

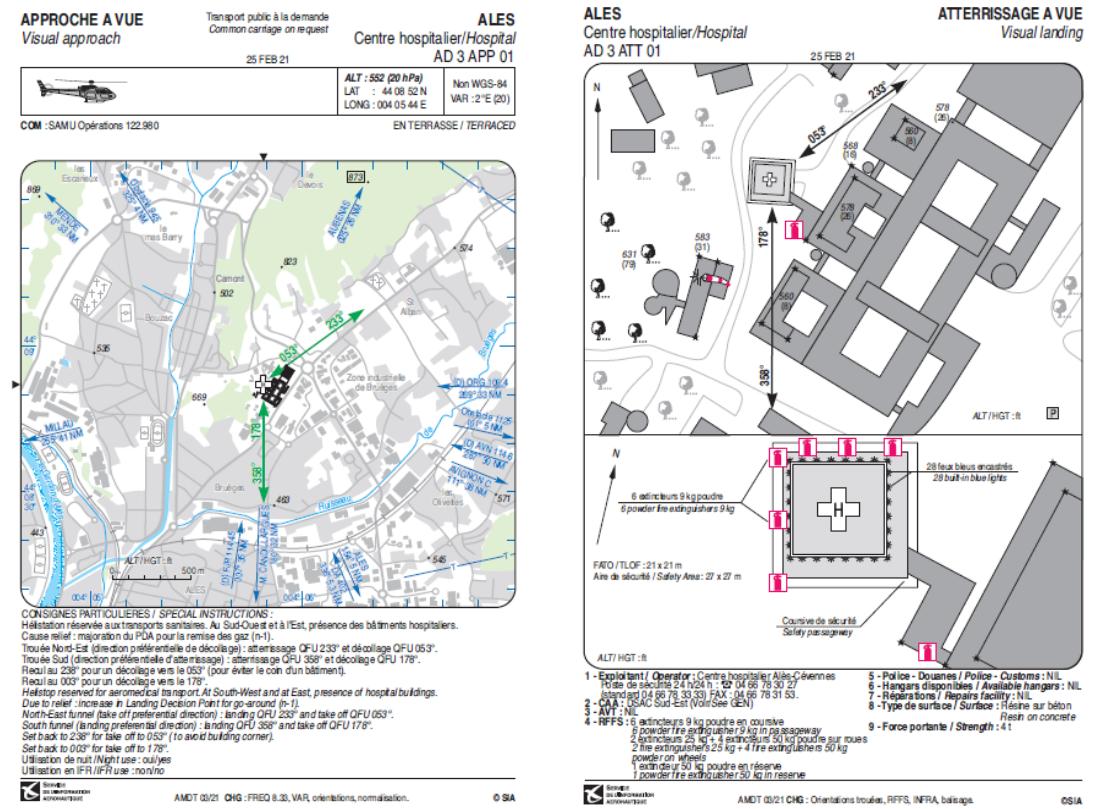
<sup>2</sup> Cycle AIRAC. A noter que la mise à jour de l'AIP prend évidemment plus que 28 jours entre la demande et la publication.

ALES CENTRE HOSPITALIER Transport public à la demande 1.65°					Centre hospitalier de Alès-Cévennes - TEL 04 66 78 30 27 (standard 04 66 78 33 33), FAX : 04 66 78 31 53.
44°08'52"N 004°05'44"E	552 ft	FATO 21 x 21	TLOF 21 x 21	NIL	balise : OUI
en terrasse		FATO Béton (4 T) TLOF Béton (4 T)		nuit	HOR : NIL SSLIA : OUI (13 extincteurs poudre : 5x50 kg, 2x25 kg, 6x9 kg). Aire de sécurité : 27 m x 27 m. Réservé à usage sanitaire. Axes d'arrivée : 233° et 358° (axe 358° préférentiel). Axes de départ : 053° et 178° (axe 053° préférentiel). Voir carte atlas VAC hélistations

### Extrait de l'AIP France sous partie AD 1.3 – Hélistation d'Alès

#### 6.1.2. Les cartes VAC (Visual Approach and landing Chart) ou cartes d'approche à vue

La carte VAC est, comme son nom l'indique, une carte d'approche et d'atterrissement à vue ayant pour but d'informer les pilotes sur les approches et décollages (orientations et pentes des trouées), , l'infrastructure (dimensions, balisages diurne et nocturne, ...), les équipements au sol (matériel sécurité incendie, station d'avitaillement, ...) et éventuellement des spécificités opérationnelles. La carte VAC est en quelque sorte la carte d'identité « visuelle » de l'hélistation avec les éléments essentiels à prendre en compte.



### Extrait de l'Atlas VAC Hélistation

**NOTA :** Certaines hélistations ne disposent à ce jour pas de carte VAC. Or celle-ci permet aux pilotes de prendre connaissance rapidement des informations nécessaires à une utilisation opérationnelle en toute sécurité. Dans ce cas, l'exploitant d'hélistation doit faire les démarches auprès du SNA concerné pour en établir une. En attendant, il faudra se reporter à l'AIP qui constitue la seule source officielle d'information officielle et opposable.

Les éléments essentiels à faire figurer sur les cartes VAC sont détaillés en annexe II, appendice 2 de [l'arrêté du 24 janvier 2022 susvisé](#).

## 6.2. L'information aéronautique temporaire : NOTAM (NOTice To Air Men) et SUP AIP (Supplément AIP)

Elément majeur qui contribue à la sécurité des vols, l'information temporaire avertit les usagers aériens de l'état des moyens, des infrastructures, des espaces aériens et des services. Cette information temporaire est publiée quand il n'est pas possible d'informer autrement les usagers et que l'information aéronautique permanente ne peut pas être modifiée dans des délais en cohérence avec le besoin.

Les informations aéronautiques temporaires, dont le texte est court, sont diffusées sous forme de messages codés appelés NOTAM. Ceux-ci sont consultés par les pilotes lors de leur préparation de vol.

LFFA-P2694/18  
Q) LFMM/QOBCE/IV/ M/AE/000/010/4511N00546E001  
A) LFXX AD SANS CODE OACI"AD WITHOUT ICAO CODE  
B) 2018 Nov 02 08:20 C) 2019 Aug 31 17:00  
E) GRENOBLE HOPITAL NORD HELISTATION GRUES ERIGEES RDL129/2160M ARP :  
- PSN : 451118N 0054601E  
- ALT SOMMET : 914FT  
- HAUTEUR : 213FT  
- BALISAGE : JOUR ET NUIT

*Exemple de NOTAM publié concernant la présence de grues à proximité du CH de Grenoble du 02/11/2018 au 31/08/2019*

Les NOTAM n'ont pas vocation à remplacer l'information aéronautique permanente. Ainsi, sauf cas particulier, les NOTAM ont une durée de vie maximum de 3 mois.

Si les informations temporaires comprennent des textes longs, des tableaux ou des cartes, elles seront alors publiées sous une autre forme appelée SUP AIP. Ces derniers sont consultables dans la rubrique « AIP » sur le site du SIA (cf chapitre 8.2).

Tous les guides relatifs à l'information aéronautique temporaire (notamment le guide NOTAM qui répertorie des exemples de rédaction de NOTAM pour les situations rencontrées le plus souvent) sont disponibles dans la rubrique « Guides et consignes FDA » de l'espace pro FDA<sup>1</sup> précité. Plus de détails sur ces guides sont fournis au paragraphe 9.2.

## 6.3. L'AIC : Aeronautical Information Circulars

Une AIC est émise chaque fois qu'il est nécessaire de diffuser des informations aéronautiques qui ne remplissent ni les conditions requises pour une insertion dans l'AIP, ni les conditions requises pour la publication d'un NOTAM ou d'un SUP AIP.

Une AIC est donc émise chaque fois qu'il est nécessaire de diffuser :

- Une prévision à longue échéance relative à des changements importants dans la législation, un règlement, des procédures, des installations et des services.
- Des informations d'un caractère purement explicatif ou consultatif de nature à influer sur la sécurité aérienne.
- Des procédures à caractère expérimental.
- Des informations d'un caractère purement explicatif ou consultatif concernant des questions techniques, législatives, réglementaires ou purement administratives.

NOTA : une AIC ne remplace pas la diffusion des données et informations aéronautiques qui doivent être diffusées aux usagers de l'espace aérien par la voie de l'AIP, d'un NOTAM ou d'un SUP AIP. Sa validité est de 18 mois, exceptionnellement elle peut être de 24 mois.

## 7. Consulter l'information aéronautique permanente

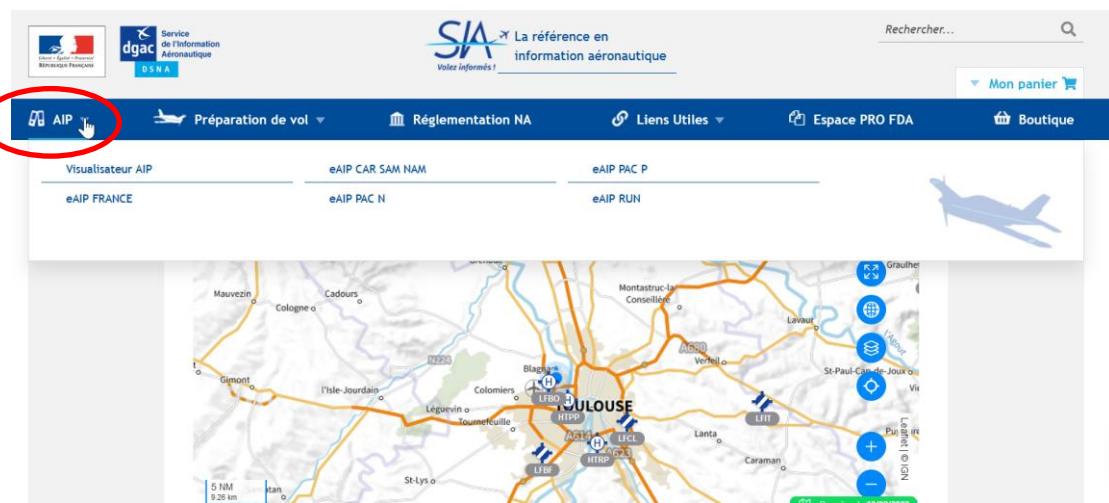
Elle est disponible sur le site du Service d'Information Aéronautique (SIA) :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

### 7.1. L'AIP

#### 7.1.1. Le « Répertoire des hélistations »

Cliquez sur l'onglet « AIP », puis sélectionnez l'AIP géographique souhaité (cf chapitre 6.1).



Puis cliquez sur la sous-partie AD « 1.3 Index des aérodromes et des Hélistations ».

AIP FRANCE  
See [Cover page](#) for details.

Historic PDF AIS FRANCE

AIP AMDT SUPS AICs Effectif 10 AUG 2023

- PARTIE 1 GENERALITES (GEN)  
+ GEN 0  
+ GEN 1 RENSEIGNEMENTS SUR LES REGLEMENTS ET EXIGENCES NATIONAUX  
+ GEN 2 TABLEAUX ET CODES  
+ GEN 3 SERVICES  
+ GEN 4 REDEVANCES D'AÉRODROME/D'HELISTATION ET DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

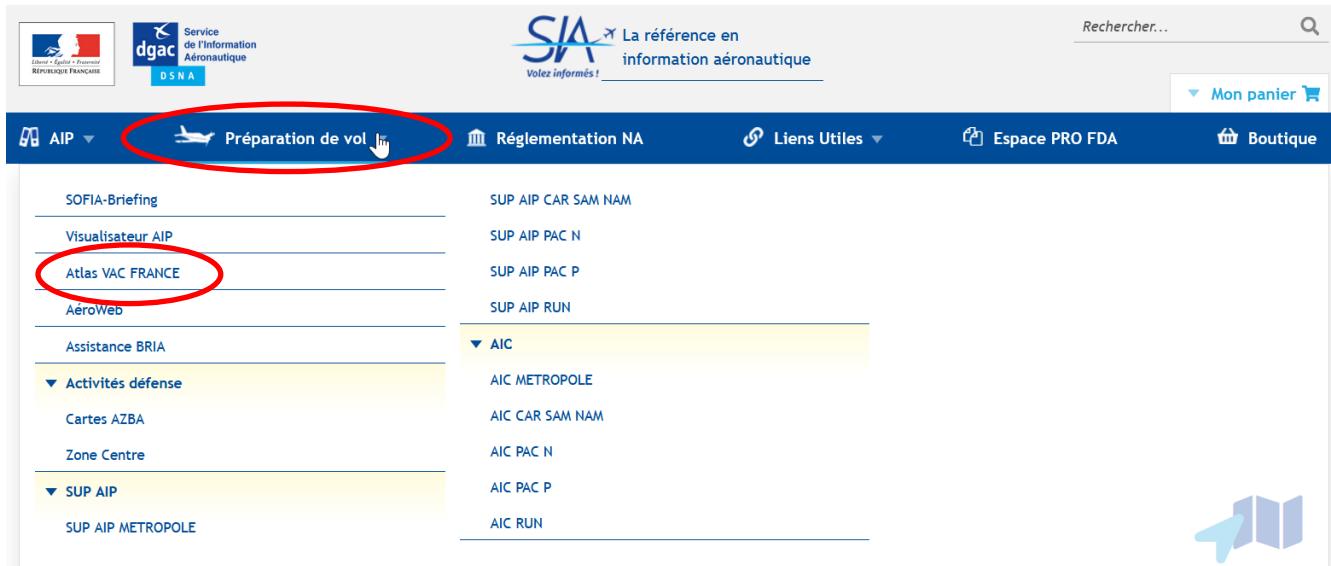
- PARTIE 2 EN-ROUTE (ENR)  
+ ENR 0  
+ ENR 1 RÈGLES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES  
+ ENR 2 ESPACE AÉRIEN DES SERVICES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE  
+ ENR 3 ROUTES ATS  
+ ENR 4 AIDES/SYSTÈMES DE RADIONAVIGATION  
+ ENR 5 AVERTISSEMENTS À LA NAVIGATION  
+ ENR 6 CARTES DE CROISIÈRE

- PARTIE 3 AÉRODROMES (AD)  
+ AD 0  
+ AD 1 AÉRODROMES/HELISTATIONS - INTRODUCTION  
AD 1.0 ÉQUIPEMENT DE SURVEILLANCE DU TRAFIC SUR LES AÉRODROMES  
AD 1.1 DISPONIBILITÉ ET CONDITIONS D'UTILISATION DES AÉRODROMES ET DES HÉLISTATIONS  
AD 1.2 SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, ÉVALUATION ET REPORT DE L'ÉTAT DE CERTIFICATION DES AÉRODROMES  
AD 1.3 INDEX DES AÉRODROMES ET DES HÉLISTATIONS  
AD 1.4 RECOURSEMENT DES AÉRODROMES/HÉLISTATIONS  
AD 1.5 ETAT DE CERTIFICATION DES AÉRODROMES  
AD 1.6 Moyens de radio communication (Aérodromes VFR uniquement)  
AD 1.7 Autres espaces aériens

+ AD 2 AÉRODROMES  
+ AD 2 AÉRODROMES CIVILS DOTES DE PROCÉDURES IFR  
+ AD 2 AÉRODROMES VFR CIVILS DOTES DE PROCÉDURES IFR POUR HELICOPTÈRES  
+ AD 3 HÉLISTATIONS

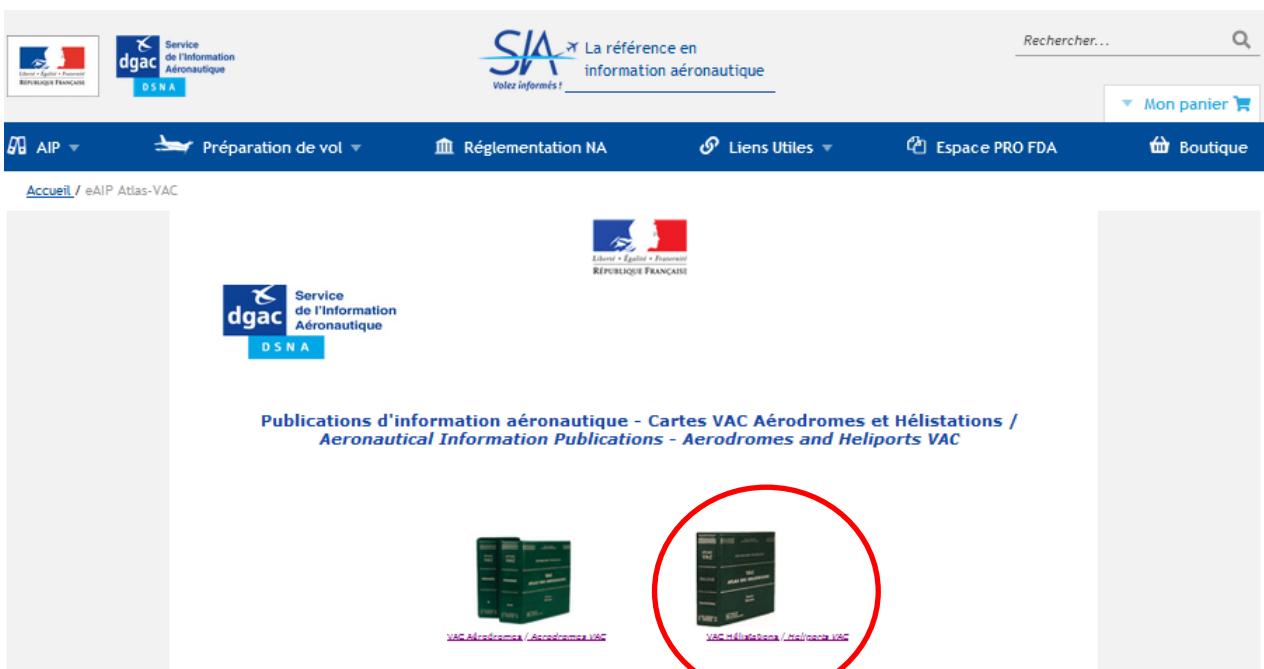
## 7.1.2. Les cartes VAC

Cliquez sur l'onglet « Préparation de vol » puis sur « Atlas VAC ».



The screenshot shows the SIA website interface. At the top, there are logos for the French Republic and the DGAC (Service de l'Information Aéronautique). The main navigation bar includes links for 'Rechercher...', 'Mon panier', 'Espace PRO FDA', and 'Boutique'. Below this, a secondary navigation bar has a red circle around the 'Préparation de vol' link, which is highlighted with a cursor icon. The left sidebar contains links for 'SOFIA-Briefing', 'Visualisateur AIP', 'Atlas VAC FRANCE' (also circled in red), 'AéroWeb', 'Assistance BRIA', 'Activités défense', 'Cartes AZBA', 'Zone Centre', and 'SUP AIP'. The right sidebar lists 'SUP AIP CAR SAM NAM', 'SUP AIP PAC N', 'SUP AIP PAC P', 'SUP AIP RUN', and a expanded section for 'AIC' including 'AIC METROPOLE', 'AIC CAR SAM NAM', 'AIC PAC N', 'AIC PAC P', and 'AIC RUN'. A blue icon of a map with a compass rose is located in the bottom right corner.

Sélectionnez « VAC Hélistations ».



The screenshot shows the SIA website again. The 'Préparation de vol' menu is selected, and the 'Atlas VAC' link is underlined. The main content area displays a section titled 'Publications d'information aéronautique - Cartes VAC Aérodromes et Hélistations / Aeronautical Information Publications - Aerodromes and Heliports VAC'. It shows two thumbnail images of VAC publications: 'VAC Aérodromes / Aerodromes VAC' and 'VAC Hélistations / heliports VAC'. The 'VAC Hélistations' image is circled in red.

Enfin, faites dérouler le menu ou utiliser la barre de recherche pour sélectionner l'hélistation concernée.

Amendement VAC Hélistations / Heliport amendment

Généralités / General

Liste de contrôle / Check list

Réactiver des hélistations / Heliports d'accès

Accès rapide aux cartes en vigueur / Quick access to charts in force

Compte tenu du caractère évolutif des éléments de l'AIP, le pilote devra s'assurer, avant d'effectuer son vol, que ces informations ne sont pas modifiées par les autorités compétentes concernées, pilote, before the flight, have to check that these informations are not modified by NOTAM ou par / or by SUPAIR.

Par nom d'Hélistation / By heliport name

**ABBEVILLE CENTRE HOSPITALIER**  
 AIX EN PROVENCE CENTRE HOSPITALIER  
 AJACCIO CENTRE HOSPITALIER  
 ALBERTVILLE CENTRE HOSPITALIER  
 ALENCON CENTRE HOSPITALIER  
 ALÈS CENTRE HOSPITALIER  
 ALPES-LEMAN CENTRE HOSPITALIER  
 AMBOISE CENTRE HOSPITALIER  
 AMIENS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE NORD  
 AMIENS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SUD  
 ANGULUS CENTRE HOSPITALIER  
 ANGERS CENTRE HOSPITALIER  
 ANGOULEME CENTRE HOSPITALIER  
 ANNONAY CENTRE HOSPITALIER  
 ANTIBES PORT VAUBAN

 **OK**

© SIA. Tous droits réservés. All rights reserved.

## 8. Consulter l'information aéronautique temporaire

Elle est également disponible sur le site du Service d'Information Aéronautique (SIA) :

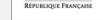
<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

## 8.1. Les NOTAM

Depuis le 15 novembre 2022, l'outil [SOFIA-Briefing](#) est le seul outil de consultation officiel des NOTAM.

Cet outil est disponible via le site du SIA, dans l'onglet « Préparation de vol » ou à l'adresse suivante :

<https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr/sofia/pages/homepage.html>



Service de l'Information  
Aéronautique

D S N A

**SIA** La référence en  
information aéronautique  
Volez informés !

Rechercher... 

Mon panier 

 AIP  Préparation de vol 

 Réglementation NA  Liens Utiles  Espace PRO FDA  Boutique

**SOFIA-Briefing**

Visualisateur AIP

Atlas VAC FRANCE

AéroWeb

Assistance BRIA

**Activités défense**

Cartes AZBA

Zone Centre

**SUP AIP**

SUP AIP METROPOLE

**SUP AIP CAR SAM NAM**

SUP AIP PAC N

SUP AIP PAC P

SUP AIP RUN

**AIC**

AIC METROPOLE

AIC CAR SAM NAM

AIC PAC N

AIC PAC P

AIC RUN



Vous pouvez accéder au service « NOTAM » sans créer de compte au préalable.



Sélectionnez « Préparation » puis cliquez sur l'onglet « Préparation de vol ».

Ensuite descendez jusqu'à l'apparition de l'encadré « NOTAM ».

Sélectionnez « Autres options »,

Préparation de vol

Imprimer dossier de vol   Déposer le FPL

Préparation de vol   Dépôt de plan de vol   PIB Admin   maud.richard@aviation-civile.gouv.fr

NOTAM

Trajet   Autres options

Puis « Aérodromes »

← Autres NOTAM

Aérodromes   >

Zone (PIB Area)   >

Route étroite   >

Enfin, il faut renseigner tous les champs.

Pour les hélistations n'ayant pas de code OACI, il suffit d'entrer le nom de l'hélistation.

**← Aérodromes**

### Recherche de NOTAM

Attention: Ce PIB ne permet pas d'afficher certains NOTAM impactant la circulation d'aérodrome. Pour ce faire, effectuez un PIB "Trajet local"

**Date de début de validité (UTC) \***  
16-11-2022

**Heure de début de validité (UTC) \***  
0800

**Durée de validité \***  
1200

**Règles de vol \***  
 VFR  IFR

**Liste des Aérodromes \***

Information : Les hélistations sans indicateur d'emplacement sont autorisées uniquement dans le premier champ de cette liste.

NIMES

LFH391 NIMES CAREMEAU CENTRE HOSPITALIER  
LFME NIMES COURBESSAC  
LFTW NIMES GARONS

Sélectionner tous les NOTAM (3)

### Aérodromes sélectionnés

#### LFH391 NIMES CAREMEAU CENTRE HOSPITALIER

##### Installations et services

LFFA-H0465/22  
DU: 02 11 2022 06:00 AU: 03 04 2023 18:00  
A) LFXX  
Q) LFMM / QFPAP / IV / BO / A / 000/999 / 4349N00419E005  
E) NIMES CAREMEAU CENTRE HOSPITALIER HLP :  
PPR 30MIN MINIMUM EXUIGE AVANT TOUT MOUVEMENT, SAUF POUR LE DECOLLAGE DE  
L'HELICOPTERE BASE SUR L'HELISTATION  
-ASSISTANT DE REGULATION : TEL 04 66 68 66 68  
-FREQUENCE RADIO AIR/SOL : 122.975MHZ.

*Extrait d'un NOTAM – Hélistation de Nîmes Caremeau*

NOTA : SOFIA-Briefing permet de retrouver un NOTAM ancien qui n'est plus valide<sup>3</sup> (cette fonctionnalité n'était pas possible avec l'ancien outil).

Pour cela il faut cocher sélectionner l'onglet « PIB Admin » et renseigner les champs.

La case « Non valides » en bas doit être sélectionnée et il faut saisir un mot clef en anglais dans le champ E.

Préparation de vol      Dépôt de plan de vol      **PIB Admin (Réservé DGAC et exploitants AD/HEL)**

**Veuillez noter que ces NOTAM ne sont pas destinés à la préparation d'un vol.**

**Liste des Aérodromes \***

LFH362

**+ Ajouter un Aérodrome**

**Filtrage (Les SNOWTAM ne sont pas affichés. Pour les consulter, faire un PIB aérodrome)**

**Code Q**

**Mot-clef sur le champ E**

OBSTACLES

**ATTENTION : La recherche par mot-clef doit systématiquement être effectuée en anglais.**

Les résultats seront présentés dans la liste déroulante lors de la navigation. La recherche par mot-clef en français sera disponible dans une version ultérieure de SOFIA-Briefing.

**Validité des NOTAM**

Valides  Non valides

**Rechercher**

<sup>3</sup> A noter, cette fonctionnalité ne permet pas de répondre aux exigences d'archivages relatives à l'information aéronautique.

## 8.2. Les SUP AIP

La consultation des SUP AIP est possible via le site du SIA, dans l'onglet « Préparation de vol ». Il suffit de sélectionner le SUP AIP correspondant à l'AIP géographique souhaité.



The screenshot shows the SIA website interface. At the top, there are logos for the French Republic, DGAC, and DSNA. The main navigation bar includes links for 'AIP', 'Préparation de vol' (which is circled in red), 'Réglementation NA', 'Liens Utiles', 'Espace PRO FDA', and 'Boutique'. The 'Préparation de vol' menu is expanded, showing options like 'SUP AIP PAC N', 'SUP AIP PAC P', 'SUP AIP RUN', and 'AIC' (which is also circled in red). Under 'SUP AIP', 'SUP AIP METROPOLE' and 'SUP AIP CAR SAM NAM' are listed. A blue icon of a map with an arrow is visible on the right.

## 8.3. Les AIC

La consultation des AIC est possible via le site du SIA, dans l'onglet « Préparation de vol ». Il suffit de sélectionner l'AIC correspondant à l'AIP géographique souhaité.



The screenshot shows the SIA website interface, similar to the previous one. The 'Préparation de vol' menu is expanded, showing 'SUP AIP PAC N', 'SUP AIP PAC P', 'SUP AIP RUN', and 'AIC' (circled in red). Under 'SUP AIP', 'SUP AIP METROPOLE' and 'SUP AIP CAR SAM NAM' are listed. The 'AIC' section is also circled in red, and 'AIC METROPOLE' is highlighted with a red circle. A blue icon of a map with an arrow is visible on the right.

 **LISTE DES AIC MÉTROPOLE**

 DATE DE DERNIÈRE MISE À JOUR DE LA LISTE : 24/08/2023

 2023_012 CREATION DE LA SERIE « G » NOTAM 	Date de mise en ligne : 2023-08-10
 2023_011 PLAN DE RETRAIT DE SERVICE DE CERTAINES AIDES RADIO A LA NAVIGATION PENDANT LA PERIODE D'ICI AU 31 DECEMBRE 2024 	Date de mise en ligne : 2023-08-03
 2023_010 Services de liaisons de données En Route 	Date de mise en ligne : 2023-07-13
 2023_007 CREATION DE LA RUBRIQUE AD 2.25 DANS L'AIP 	Date de mise en ligne : 2023-05-11
 2023_006 MISE EN OEUVRE D'UNE FREQUENCE COMMUNE D'AUTO-INFORMATION POUR L'UTILISATION SUR LES PLATES-FORMES ULM DE FRANCE MÉTROPOLITaine SITUÉES HORS DES AÉRODROMES 	Date de mise en ligne : 2023-04-27
 2023_004 AIRAC - DATES DE MISE A DISPOSITION ET DE MISE EN VIGUEUR 2023 	Date de mise en ligne : 2023-03-23



**OBJET : CREATION DE LA SERIE « G » NOTAM**

La présente AIC remplace l'AIC A 08/23

**1 INTRODUCTION**

A partir du 15 juin 2023, le Bureau NOTAM International de France métropolitaine reprend le traitement des demandes de NOTAM de la FIR Cayenne.

A cette fin, une nouvelle série de NOTAM, la série « G », est créée.

**2 CONTENU DE LA SERIE « G »**

Cette série est dédiée uniquement aux informations sur les aérodromes et les hélistations de Guyane et sur la FIR Cayenne.

Elle regroupera les NOTAM sur :

- Les aérodromes et les espaces aériens contrôlés associés ;
- Les hélistations ;
- Les aides radio à la navigation ;
- Les obstacles ;
- L'UIN et la FIR Cayenne (SO00) ;
- Les zones interdites, dangereuses et réglementées, qu'elles soient établies à titre permanent ou temporaire ;
- Les avertissements à la navigation ;
- Les activités aériennes sportives et récréatives.

**3 CHANGEMENTS SUR LES NOTAM**

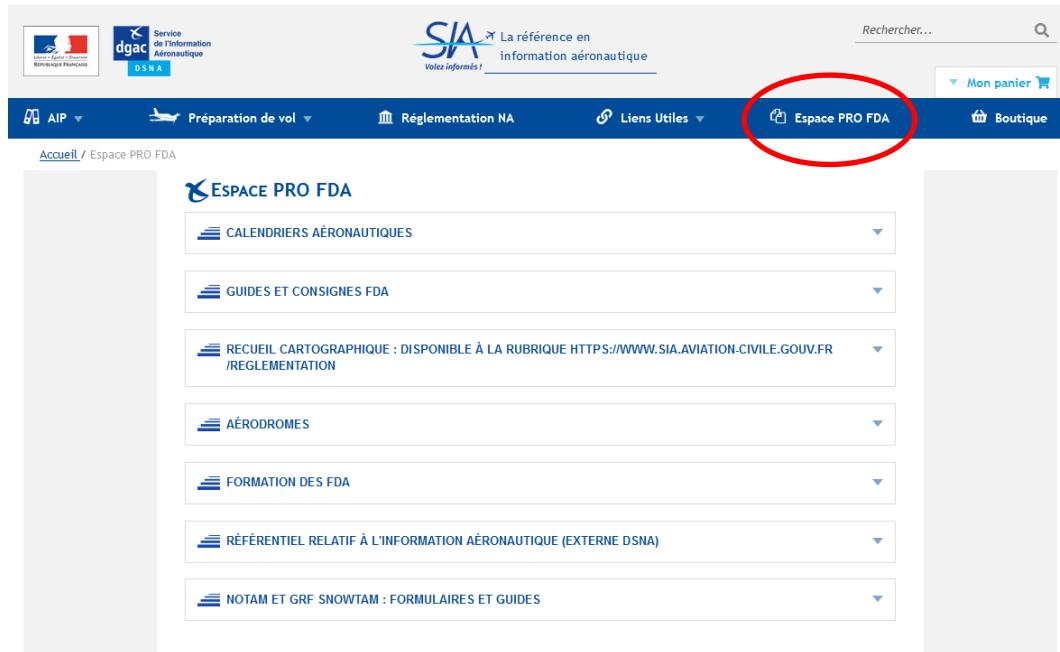
Changement	Jusqu'au 14 juin 2023	A partir du 15 juin 2023
NOF	SO00	LFRA
FIR	Cayenne (SO00)	Cayenne (SO00)
Indicateurs d'emplacement des aérodromes et des hélistations	SO + 2 lettres	SO + 2 lettres
Séries NOTAM	A et B	G
Langues d'émission	Anglais	Français et Anglais

*Extrait de l'AIC France A12/13 « Création de la série « G NOTAM »*

## 9. Modifier l'information aéronautique

L'exploitant doit pour cela se reporter au **protocole d'information aéronautique** établi avec son SNA. Les modalités de transmissions des données et renseignements y sont précisés.

Des guides sont disponibles sur le site du SIA dans l'onglet « Espaces Pro FDA » :



The screenshot shows the SIA (Service de l'Information Aéronautique) website. At the top, there are logos for the French Republic, DGAC, and DSNA. The SIA logo is prominently displayed with the tagline 'La référence en information aéronautique' and 'Volez informés !'. A search bar and a 'Mon panier' button are also at the top. Below the header, there are several navigation links: 'AIP', 'Préparation de vol', 'Réglementation NA', 'Liens Utiles', 'Espace PRO FDA' (which is circled in red), and 'Boutique'. The main content area is titled 'Espace PRO FDA' and contains a list of links under the heading 'ESPACE PRO FDA': 'CALENDRIERS AÉRONAUTIQUES', 'GUIDES ET CONSIGNES FDA', 'RECUEIL CARTOGRAPHIQUE : DISPONIBLE À LA RUBRIQUE [HTTPS://WWW.SIA.AVIATION-CIVILE.GOUV.FR /REGLEMENTATION](https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/reglementation)', 'AÉRODROMES', 'FORMATION DES FDA', 'RÉFÉRENTIEL RELATIF À L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE (EXTERNE DSNA)', and 'NOTAM ET GRF SNOWTAM : FORMULAIRES ET GUIDES'.

### 9.1. Demandes de protocole et de mise à jour de l'information permanente

Comme détaillé aux chapitres 3 et 4 du présent guide, chaque exploitant d'hélistation établit un protocole pour la fourniture des données aéronautiques avec le SNA localement compétent.

La liste des SNA est disponible :

- pour la France métropolitaine, dans la partie GEN 3.3.6 de l'eAIP France ;
- pour l'outre-mer, dans la partie GEN 3.3.1 de l'eAIP concerné.

En cas de difficultés pour trouver le SNA localement compétent, la DSAC territorialement compétente peut être contactée.

La carte DSAC est disponible sur le site du Ministère :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DSAC\\_affiche-carte-2vignettes\\_60x80\\_BD.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DSAC_affiche-carte-2vignettes_60x80_BD.pdf)

*NOTA : La zone de compétence de chaque DSAC est indépendante et différente des zones de responsabilités des SNA.*

## 9.2. Demandes de NOTAM (modifications temporaires)

Depuis, le 4 juillet 2022, les demandes de NOTAM sont réalisées via la plateforme [CDM@DSNA](https://cdm.dsna.fr/) : <https://cdm.dsna.fr/>. Pour cela vous devez être titulaire d'un compte CDM. Il est possible de se créer un compte en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://cdm.dsna.fr/signin>.



Il existe sur le site du SIA dans l'onglet « Espace PRO FDA », des guides relatifs aux NOTAM. **Le guide NOTAM répertorie notamment des exemples de rédaction de NOTAM pour les situations les plus courantes.**

The screenshot shows the SIA Espace PRO FDA page. At the top, there are links for AIP, Préparation de vol, Réglementation NA, Liens Utiles, and Espace PRO FDA (which is circled in red). Below this is a search bar and a 'Mon panier' button. The main content area is titled 'ESPACE PRO FDA' and contains several expandable sections: CALENDRIERS AÉRONAUTIQUES, GUIDES ET CONSIGNES FDA, RECUEIL CARTOGRAPHIQUE, AÉRODROMES, FORMATION DES FDA, and RÉFÉRENTIEL RELATIF À L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE (EXTERNE DSNA). The section 'NOTAM ET GRF SNOWTAM : FORMULAIRES ET GUIDES' is also circled in red.

NOTAM ET GRF SNOWTAM : FORMULAIRES ET GUIDES	
 <a href="#">Vade-mecum NOTAM</a>	Ce guide synthétise les éléments-clés et les bonnes pratiques à connaître et à respecter pour effectuer une demande de publication de NOTAM.
 <a href="#">Formulaire GRF SNOWTAM Secours (format LibreOffice)</a>	Mis en ligne le 04/08/21. Attention : Vous devez ouvrir le formulaire avec "LibreOffice" et activer les macros.
 <a href="#">Guide de la demande de GRF SNOWTAM</a>	Mis en ligne le 06/08/21
 <a href="#">Guide utilisateur : formulaire GRF SNOWTAM Secours</a>	Mis en ligne le 04/08/21
 <a href="#">Formulaire NOTAM Secours (format LibreOffice)</a>	Mis en ligne le 10/10/22. Attention : Vous devez ouvrir le formulaire avec "LibreOffice" et activer les macros.
 <a href="#">Guide de la demande de NOTAM</a>	Version V4 en vigueur au 15/03/2022
 <a href="#">Mode opératoire pour l'envoi des demandes de NOTAM par RSFTA</a>	Ce mode opératoire est destiné aux utilisateurs d'un terminal RSFTA (dont CADAS). L'envoi des demandes de NOTAM via le RSFTA est à privilégier car il permet non seulement d'éviter une intervention manuelle de l'opérateur BNI mais permet aussi un suivi personnalisé de la demande. Document à jour au 24/11/2021.
 <a href="#">Mode opératoire pour l'envoi des demandes de NOTAM via le portail CDM@DSNA</a>	Ce mode opératoire est destiné aux utilisateurs du portail CDM@DSNA. L'utilisation de ce portail deviendra fortement recommandée à compter du 2 décembre 2021 pour les informateurs aéronautiques non équipés de terminaux RSFTA (CADAS, SIGMA). Document à jour au 28/10/2021
 <a href="#">Formulaire GRF SNOWTAM Secours (format Excel)</a>	Mis en ligne le 10/10/22
 <a href="#">Outil QDR-Distance</a>	Mis en ligne le 20/06/22. Ajout du manuel utilisateur le 27/06/22.
 <a href="#">Formulaire NOTAM Secours (format Excel)</a>	Mis en ligne le 20/06/22

Il existe également un lien wiki explicitant les modalités de saisie d'un NOTAM.

Ce wiki est accessible depuis le portail CDM@DSNA ou directement à cette adresse : [https://gitlab.asap.dsna.fr/portail\\_cdm\\_at\\_dsna/mut/-/wikis/NOTAM](https://gitlab.asap.dsna.fr/portail_cdm_at_dsna/mut/-/wikis/NOTAM)